

Accès au logement

Le logement social relève, en premier lieu, de la compétence de l'État en matière de financement et de réglementation. En effet, la Ville ne possède pas de logements. Néanmoins, le service Accès au logement peut vous apporter une aide et suivre votre demande, dans la mesure où elle répond strictement aux critères des bailleurs sociaux.

Faire une demande de logement

Pour toute demande de logement social, **vous pouvez solliciter le service accès au logement du CCAS** de la Ville de Pessac.

En premier lieu vous devez obtenir un NUD (numéro unique départemental). Pour obtenir ce NUD, [suivez la démarche accessible sur cette page du site demande-logement-social.gouv.fr](https://demande-logement-social.gouv.fr)

Ensuite, il suffit d'adresser au service accès au logement une copie des documents suivants :

- › Le formulaire de demande de logement social ([téléchargeable sur cette page du site formulaires.modernisation.gouv.fr](https://formulaires.modernisation.gouv.fr)) dûment renseigné.
- › Votre Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- › Votre avis d'imposition ou de non-imposition N-2 (Pour une demande en 2019, il s'agit de l'avis d'imposition portant sur les revenus de 2017)
- › Vos 3 derniers bulletins de salaire.
- › Vos autres attestations de revenus (attestation Pôle Emploi, CPAM, CAF, Caisse de Retraite, Pension alimentaire, ...).

Organismes HLM ayant des logements à Pessac

Sites web utiles

Action logement : En France, la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) est un dispositif qui permet d'aider les salariés à se loger grâce à un versement des entreprises. Les sommes collectées permettent soit la construction de logement, soit l'aide directe aux salariés, via des prêts ou des cautionnements pour la location. Créé en 1943 sous le nom de « 1 % logement », le dispositif a pris le nom d'« Action logement » en 2009.

Site internet d'Action logement : actionlogement.fr

Visale : Visale est un dispositif du groupe Action Logement. C'est un outil social, dont le but est de favoriser l'accès au logement pour qu'il ne soit plus un frein à l'accès à l'emploi. Il s'agit d'un service de

cautionnement des loyers impayés (charges comprises) gratuit qui permet aux jeunes et aux salariés entrant dans un emploi ou en mutation mais ne disposant pas des garanties suffisantes pour louer un logement, d'avoir un garant en dehors d'une personne physique et de sécuriser les revenus locatifs des bailleurs.

Site internet de Visale : visale.fr/ 

Adil : l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) apporte au public un conseil gratuit, neutre et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme et proposent des solutions adaptées.

Site internet de l'ADIL : adil33.org 


CROUS : vous êtes étudiant.e et recherchez un logement ? Le CROUS peut vous aider dans vos démarches via un site de recherche de logement spécifique.

Site internet logement du CROUS : trouverunlogement.lescrous.fr 

☰ CONTACT

Accès au logement

CCAS - 22 bd Saint-Martin 33600
Pessac

 05 57 93 67 56


 Courriel


Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS